29 juin 2017
Français
Original: anglais*

Douzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe
Vienne, 27-30 juin 2017

Projet de rapport

Rapporteur: Kris Lapiere (Belgique)

Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Thème d): Prise en considération de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues

1. Le groupe de travail a tenu une réunion le 28 juin. Au cours de ses travaux, il a formulé les observations suivantes:

a) Il importe de recueillir et d'analyser des données qualitatives et quantitatives ventilées par sexe et de mener des recherches sur les questions liées aux différences entre les sexes dans le contexte du problème mondial de la drogue pour mieux répondre aux besoins spécifiques des hommes et des femmes et élaborer et mettre en œuvre des mesures ciblées de prévention de la criminalité;

b) Les femmes touchées par la toxicomanie et la criminalité liée aux drogues sont plus vulnérables et plus stigmatisées que les hommes et ce sont souvent elles qui portent le lourd fardeau de la violence et de la misère, alors que leur implication dans la criminalité liée aux drogues est déterminée par des facteurs économiques et sociaux;

c) L'expérience de la violence, y compris la violence familiale, peut constituer un obstacle à la mise en place de politiques et de programmes efficaces de prévention, de traitement et de réadaptation;

d) Les femmes qui ont des troubles liés à l'usage de substances n'ont souvent pas, ou peu, accès aux services de santé et à des traitements efficaces qui tiennent compte de leur situation et de leurs besoins spécifiques;

e) La prise en considération de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes en matière de drogues contribue à la réalisation de l'objectif 5 du Programme de développement durable, sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

* Disponible uniquement en anglais, espagnol, français et russe, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

Merci de recycler

2. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes:

a) Il importe de recueillir et d'analyser des données ventilées par sexe en vue de concevoir des politiques et programmes en matière de drogues qui soient efficaces et tiennent compte des différences entre les sexes, et d'associer les femmes durant les phases de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de ces politiques et programmes;

b) En raison de l'augmentation du nombre de femmes toxicomanes et de femmes impliquées dans la criminalité liée aux drogues, il est important d'adapter les politiques et les programmes en tenant compte des circonstances particulières que peuvent rencontrer les femmes, y compris la violence familiale, les sévices ou traumatismes sexuels;

c) De plus amples recherches doivent être menées sur les différents rôles que les femmes assument dans la criminalité liée aux drogues et les groupes criminels organisés;

d) Des programmes ciblés de formation et de renforcement des capacités, y compris la diffusion de lignes directrices ou de manuels, peuvent favoriser la mise en œuvre de politiques et de programmes en matière de drogues qui tiennent compte des différences entre les sexes.

3. Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes:

a) Les gouvernements sont encouragés à recueillir et analyser des données ventilées par sexe pour obtenir davantage d'informations sur la situation et sur le contexte dans lequel évoluent des femmes toxicomanes, ainsi que les différents rôles que les femmes peuvent assumer dans la criminalité liée aux drogues et les groupes criminels organisés, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces et complets;

b) Les gouvernements sont encouragés à faire en sorte que les femmes, y compris les détenues, puissent avoir accès, sans aucune discrimination, à des services de santé, et à élaborer des programmes et des politiques de prévention, de soins primaires, de traitement et de réinsertion qui tiennent compte des différences entre les sexes, en particulier à l'intention des femmes enceintes et des femmes ayant à leur charge des enfants;

c) Les gouvernements sont encouragés à assurer une coopération et une collaboration étroites entre toutes les autorités nationales compétentes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes de lutte contre la drogue soucieux de l'égalité des sexes qui tiennent compte de la situation et des besoins spécifiques des femmes et des filles dans le contexte du problème mondial de la drogue.